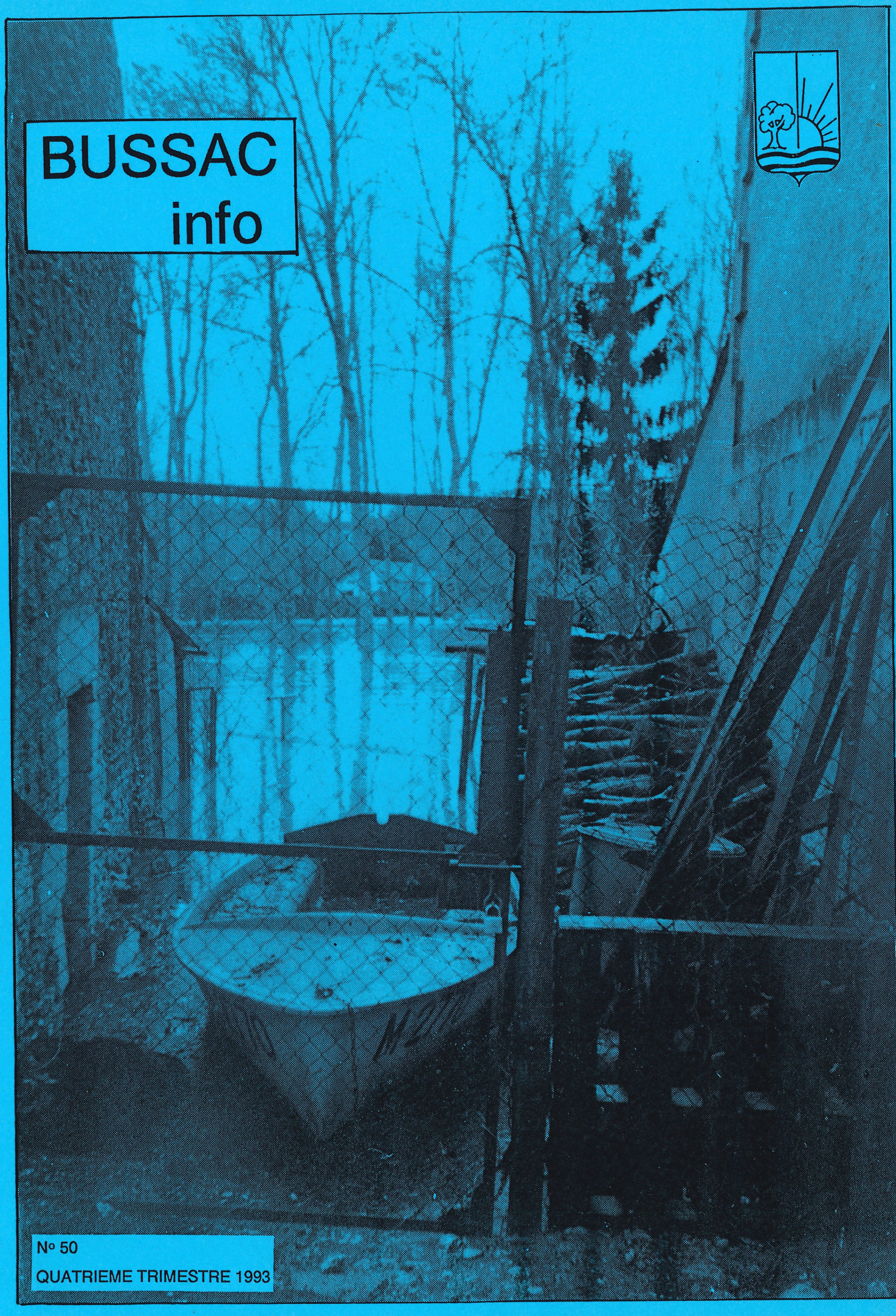
BUSSAC info



Nº 50
QUATRIEME TRIMESTRE 1993

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 50

QUATRIEME TRIMESTRE 1993

Responsable de la publication: Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud, M.J. Chapuis, B. Gaillard, N. Guiter, J.P. Lajoie, M.C. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 3 novembre
6 Conseil municipal du 11 novembre
8 Conseil municipal du 16 décembre

Tribune libre

10 Pour un état laïque...
11 L'optimisme

Informations locales

12 Etat-civil - Inscriptions scolaires
13 Conseil d'école du 5 novembre
15 Réunion de famille... - ACCA
16 Repas des aînés
18 Les retraités, les fleurs et la médaille
19 Bibliothèque - Remerciements - Noël
20 Photos - travaux
21 Inondations
22 En bref et en vrac

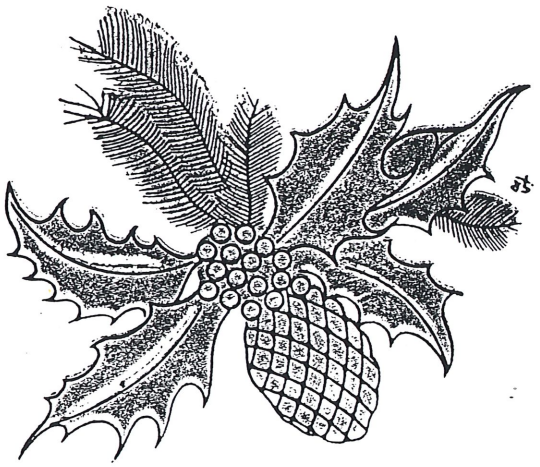
Foyer rural

24 Assemblée générale
29 Le mor du président
30 Remise en forme - Tennis
31 Tennis de table
33 Gymnastique volontaire
34 Temps libre - Microinformatique

En couverture: un aspect des inondations à Port Berteau

Le maire,
le conseil municipal,
l'équipe rédactionnelle de Bussac info,

vous présentent leurs meilleurs voeux
pour 1994



A vendre

Lit de 140 (2 personnes) sur mezzanine en pin - 1 200 F.

S'adresser au 46.97.27.69., heures des repas

Editorial

"Fille ou fils d'immigrés, nous le sommes tous... ou presque. Dans notre mémoire se profile l'ombre d'ancêtres venus d'une autre terre. Certains sont passés. D'autres ont fait souche dans les villes ou les campagnes. Si les immigrés des villes tiennent le haut de l'affiche, au centre des enjeux politiques, on tait souvent la présence des autres. Pourtant depuis des générations, ils peuplent nos villages, villages métis, pluriels. Leur arrivée a résonné dans les rues, leur différence mise en relief par le regard des autochtones, dont certains ont oublié d'où ils viennent. Et puis ils se sont intégrés. Artisans, commerçants ou paysans, ils ont creusé leur nid, fondé une famille, bâti une maison et tissé des liens nouveaux."

J'emprunte à la présentation de l'ouvrage "Terres d'exil, terres d'accueil" ce texte que je livre à la réflexion de chacun de nous.

Si nos préjugés devaient en souffrir je m'en réjouirais!

Au cours de l'année passée nous avons vu arriver de nouveaux visages; d'autres - hélas - nous ont quittés. Sachons accueillir les nouveaux tout en conservant le souvenir des anciens. Soyons une terre d'accueil!

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 94.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 3 novembre 1993

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 3 novembre à 20h45,sous la présidence de Guy Chapuis, maire et en présence de M. Germain, receveur

Budget supplémentaire 1993

Le budget supplémentaire 93 s 'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 160 130 F et en dépenses et recettes d'investissement à 92 000 F.

Voirie

❑ Demande de modification du P.O.S

Le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la zone des "Grands Champs du Poirier" établi avec le concours des services techniques du SIVOM.

Il apparaît que la zone qui pourrait être urbanisée en priorité est classée 2NAb. Ce classement ne permet que l'accueil d'établissements à usage commercial ou artisanal alors que la demande est essentiellement orientée vers l'habitation.

En conséquence, il conviendrait que cette zone soit classée 2NAa (classement qui permet aussi l'accueil d'activités à caractère artisanal ou commercial).

Le conseil municipal approuve cette proposition et souhaite que le P.O.S soit modifié dans ce sens.

❑ Construction de logements sociaux

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une réserve foncière d'une superficie globale supérieure à 4 ha a été réalisée dans la zone dite "Grands Champs du Poirier".

Une pré-étude d'aménagement de cette zone a été effectuée.

En raison de la fréquence de la demande, une opération de construction de logements sociaux serait opportune. A la suite d'une entrevue avec le directeur de l'Office public d'HLM de la ville de Saintes, il apparaît que le financement de la construction de 6 pavillons locatifs de type 3 ou 4 pourrait être inscrit au programme 94.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour la réalisation du projet de construction de 6 logements individuels,
- autorise le maire à signer avec l'Office public des HLM de Saintes un bail emphytéotique pour l'utilisation du terrain appartenant à la commune, à procéder au choix de l'architecte en accord avec l'OPHLM ;
- adopte le principe de l'engagement de la commune à garantir l'emprunt futur nécessaire au financement de cette opération .

Informations municipales

❑ Vente de parcelles communales sises à "Port-Berteau "

Le maire rappelle au conseil les demandes de MM. Colombelle et Marchais tendant à acquérir les parties de la parcelle communale cadastrée section AN N° 405 jouxtant leurs propriétés. Le conseil municipal accepte cette vente au prix de 30 F le m2. Le conseil municipal autorise le maire à faire le bornage et à signer les actes administratifs.

❑ Signalétique

Après examen des échantillons fournis par M. Kolchak pour la signalétique, le conseil choisit le support couleur bronze et le panneau avec écriture bordeaux sur fond blanc.

Divers

❑ Repas des aînés le 11 novembre

Le maire informe le conseil que le repas annuel offert aux aînés aura lieu jeudi 11 novembre : il rappelle que l'an passé, il avait été proposé que les convives puissent se faire accompagner de parents ou amis.

Il sera demandé à ceux-ci une participation financière calculée sur le prix de revient. Le conseil municipal accepte cette proposition.

❑ Lotissement des Chaumes

Le maire informe le conseil municipal qu'il a invité les habitants du lotissement des Chaumes à une rencontre avec la municipalité le mercredi 10 novembre à 20 h 45 afin d'examiner les problèmes qui leur sont propres.

❑ Location salle municipale : demande de tarif préférentiel

Le maire donne lecture d'un courrier reçu d'un administré membre d'une association extérieure à la commune sollicitant l'application d'un tarif préférentiel pour la location de la salle, en raison de l'appartenance à cette association de nombreux administrés. Le conseil, constatant que nombre d'administrés sont membres de différentes associations extérieures à la commune, considère qu'il n'est pas possible de consentir un tarif préférentiel .

❑ Désignation de membres devant faire partie du bureau de l'A.F.R.

Le maire donne lecture au conseil de la lettre reçue de la sous-préfecture invitant le conseil à désigner cinq personnes qui seront membres du bureau de l'A.F.R.

Le conseil propose : M. Cartier Michel, M. Dupuy Roland, M. Rhe Paul, M. Judet Pierre Michel et M. Daniaud Jean.

Conseil municipal du 11 novembre

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 11 novembre à 9 heures, sous la présidence de Guy Chapuis, maire.

Le maire ouvre la séance en informant le conseil municipal que la Municipalité a rencontré la veille au soir les habitants du lotissement "Les Chaumes" pour s'entretenir avec eux des problèmes qui les concernent.

Demande de subvention pour signalétique touristique

Le maire présente au conseil municipal l'opération de signalétique touristique et culturelle menée par le Syndicat de pays Saintonge Romane.

La signalétique est composée :
- d'un panneau d'informations générales sur la commune et les autres lieux de visite de la Saintonge Romane.
La participation de la commune s'élève à 1000 F;

- d'un pupitre, panneau explicatif du monument ou du site.
La participation de la commune s'élève à 500 F.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- demande l'installation d'un panneau d'information et de deux panneaux explicatifs (Eglise, Port-Berteau)
- décide d'individualiser les crédits nécessaires
- charge le maire des formalités nécessaires

Eclairage public, projet d'extension

Il y aurait lieu de prévoir l'extension du réseau dans certains hameaux. Le conseil municipal décide de faire procéder à une étude chiffrée par le Syndicat d'électrification.

Restaurant scolaire, demande de subvention dans le cadre de la lutte contre le bruit

Dans le cadre de la lutte contre le bruit, le conseil municipal :
- décide de confier aux services techniques du S.I.V.O.M une étude d'insonorisation du restaurant scolaire ,
- après établissement du devis des travaux nécessaires, sollicitera une subvention de la Direction régionale de l'environnement.

Acquisition d'une tondeuse

Le conseil, constatant la nécessité de pourvoir au remplacement du matériel précédent, décide l'acquisition d'une tondeuse équipée d'un bac de ramassage pour un coût total de 34 000 F.

Subvention sur amendes de police

Le maire expose au conseil municipal que des opérations d'aménagement de parking et de petites opérations de sécurité sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des amendes de police.

Il propose de retenir à ce titre les opérations suivantes :

- signalisation verticale (estimée à 15 000 F),
- réfection de la plate-forme d'arrêt de bus de "La Croix",
- aménagement du carrefour D114- Chemin des Motillons.

Prix des maisons fleuries

Le conseil municipal décide d'attribuer 700 F au premier, 500 F au second et 300 F au troisième. Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie prochainement organisée.

Réfection des vitraux, demande de subvention

Le maire informe le conseil qu'il y aurait lieu de procéder à la rénovation et à la protection des vitraux de l'Eglise.

En raison du coût estimé des travaux (de l'ordre de 100 000 F), de l'appartenance de l'église au patrimoine roman de la région, le conseil municipal sollicite l'aide du Syndicat de pays Saintonge Romane pour cette opération.

Cartes d'electeurs

De nouvelles cartes d'électorales seront mises prochainement à votre disposition

Conseil municipal du 16 décembre 1993

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 16 décembre, à 20h45,sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire.

Voirie

❑ Eclairage public, extension du réseau

Le maire présente le devis établi par le syndicat d'électrification à partir des propositions retenues lors de la réunion du 11 novembre.

Après un examen détaillé, le conseil municipal décide de réaliser l'ensemble de cette opération.

Toutefois, en raison de la situation mitoyenne du point d'éclairage prévu à la Tournerie, il est souhaité que le coût de cet équipement soit partagé entre les communes du Douhet et Bussac sur Charente. Cette dernière prenant en charge les frais de fonctionnement.

Pour les autres opérations, la proposition de remboursement en 10 annuités est retenue.

❑ Travaux en cours

Montvollant :
M. Daniaud rend compte au conseil des travaux en cours, chemin des Grandes Versennes à Montvollant : création d'un fossé et pose de bordures permettant de canaliser les eaux de pluie.

Elagage :
Il signale au conseil que les travaux d'élagage ont commencé et qu'une somme globale de 25 000 F est prévue à cet effet.

Signalétique :
La commande est en cours d'exécution et les panneaux seront mis en place prochainement.

❑ Prochains travaux

Les aménagements de voirie en vue de canaliser les eaux pluviales se poursuivront dans l'ordre suivant :

- Chemin des Bacheliers
- Passage du Jarry
- Chemin de la Grave

Informations municipales

Bâtiments

- **Salle de réunion, location**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de location de la salle de réunion aménagée à l'étage de la salle municipale.

Le principe en est accepté. Le tarif horaire est fixé à 100 F.

Les conditions de réservation et d'utilisation seront soumises aux mêmes règles que la salle municipale.

- **Vitraux de l'église**

L'entreprise Moreau de Pons interviendra très prochainement afin d'actualiser son devis et de procéder à un calfeutrage provisoire.

Questions diverses

- **S.I.V.O.M, modification des statuts**

Monsieur le Maire expose que le président du S.I.V.O.M de la région de Saintes lui a notifié par lettre du 8 décembre 1993 la délibération du comité syndical adoptée à l'unanimité lors de sa réunion du 29 novembre 1993, proposant la modification des statuts du syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du S.I.V.O.M proposant cette modification qui porte sur son adhésion à un autre syndicat.

Il demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur cette proposition.

- **Bûches de Noël**

Comme chaque année, les membres du conseil municipal et du centre communal d'action sociale en assureront la distribution auprès des aînés de la commune.

- **Soirée municipale**

Les dates du vendredi 14 ou samedi 15 janvier sont retenues.

- **Vente de la faucheuse**

Le conseil municipal accepte la proposition d'acquisition, pour une somme de 1000 F, de la faucheuse réformée à la suite de l'achat d'un girobroyeur.

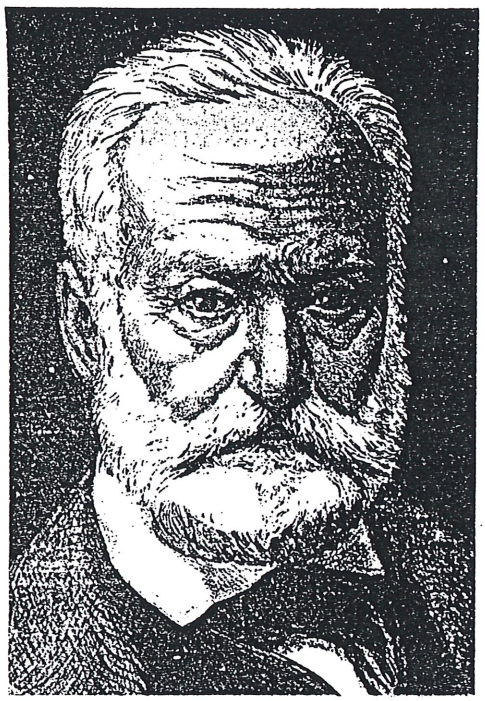
- **Foyer rural, révision de la convention**

En raison des équipements récemment réalisés (terrains et locaux), il devient nécessaire de modifier la convention Foyer rural - Mairie.

Tribune libre

Pour un Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque

Par Victor Hugo



Toute question a son idéal. Pour moi, l'idéal dans cette question de l'enseignement, le voici : l'instruction gratuite et obligatoire (...) Un grandiose enseignement publique donné et réglé par l'Etat, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté. Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations. En un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'Etat, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité. Le coeur du peuple mis en communication avec le cerveau de la France.

A coté de cette magnifique instruction gratuite (...), je placerais sans hésiter la liberté d'enseignement pleine, entière, absolue, soumise aux lois générales comme toutes les autres libertés, et je n'aurais pas besoin de lui donner le pouvoir inquiet de l'Etat pour surveillant parce que je lui donnerais l'enseignement gratuit de l'Etat pour contrepoids (...)

Ceci, je le répète, est l'idéal de la question (...) A ce point de vue restreint, mais pratique, de la situation actuelle, je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement, mais je veux la surveillance de l'Etat et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque (...)

Extraits du discours prononcé par le député Victor Hugo le 15 janvier 1850, à l'Assemblée législative, lors du débat sur le projet de loi Falloux.

Tribune libre

L'optimisme

Selon la méthode chère à Descartes définissons et analysons, qu'est-ce que l'optimisme ? une vertu, une vertu qui emprunte, à celles dites théologiales, ces deux grandes animatrices : la foi et l'espérance.

L'optimiste croit et, corollairement, espère quand il entreprend, il se persuade, et sait persuader les autres qu'il réussira : les difficultés s'amenuisent ou s'abolissent, la route se dégage, les moyens de parvenir au but apparaissent évidents, une bataille qu'on croit gagnée l'est déjà à moitié...

Combien le pessimisme, en regard, se découvre négatif et stérile. Le pessimiste hésite, calcule, tremble et ne se décide point. Christophe Colomb a découvert l'Amérique, Bernard Palissy la céramique française, Pasteur les infiniment petits, si Alexandre, César et Napoléon ont conquis le monde, c'est qu'ils furent -entre cent autres- résolument optimistes. Remarquez qu'ils avaient pesé toutes les chances de leur aventure et mis de leur côté le maximum de garanties.

Christophe Colomb, comme Bonaparte savaient préparer leur bataille. C'est l'optimisme qui engendre les grandes actions, les fondations profondes, les nobles oeuvres, Hugo et Shakespeare écriraient-ils s'ils ne croyaient pas en leur génie et si celui-ci, fait en partie d'optimisme, ne les animait à chaque instant.

De même, vous qui entreprenez, créez ou traitez de vastes affaires, croyez en ce que vous faites. La foi dans le succès décuple votre action et la rend plus efficace. Ainsi armés vous irez de l'avant, toujours plus haut. Un exemple : c'est par centaines que l'on pourrait, dans cet ordre du commerce et de l'industrie les accumuler.

Examiner simplement la prodigieuse fortune de ce couple courageux, Les Cognacq qui, propriétaires aux environs de 1875 d'une humble boutique, rue de Rivoli, à Paris, crurent aux succès, agrandirent leur affaire et, en fin de compte, bâtirent les magasins de la Samaritaine qui couvrent tout un îlot du quartier.

Ne dit-on pas, dans un autre domaine, que la foi, c'est-à-dire l'optimisme, soulève des montagnes ? L'éclatante conquête de notre monde par le christianisme, celle de l'Orient par les disciples de Mahomet, ne sont-elles point la vivante illustration de cet adage ?

J'irai plus loin : sans optimisme nous ne pourrions pas vivre, il se révèle comme la première condition de la santé (il permet de triompher des soucis). Le moral, chez le malade, et même chez le bien portant, compte autant que le physique. Et Goethe, ce sera ma conclusion, écrivait audacieusement exprimant dans une formule géniale, cette nécessité et de bienfait de l'optimisme :

"On ne meurt que quand on le veut bien".

Communiqué par M. Kiesslich

Artisan plâtrier
Jacques MENUET

- Carrelage
- Placo-plâtre
- Cheminées et foyers fermés
- Escalier sur voûte sarrazine

17100 BUSSAC SUR CHARENTE
Tel 46.93.46.75

Etat-civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Ludivine Amandine Laure, née le 3 novembre à Saintes, fille de M. et Mme Christophe HITZ , 9 allée des Chaumes

- Ophélie Gwendoline Maryvonne Pauline, née le 4 novembre à Saintes, fille de M. et Mme Francis JEAN, 5, allée des Chaumes

- Virginie Cosette Johanna, née le 15 novembre à Royan, fille de M. et Mme Vincent VERNET, 59 chemin de Montvollant

- Victorien Robert, Augustin, né le 24 décembre à Saintes, fils de M. et Mme Philippe Esvertit, 7 chemin des Guilloteaux.

Décès

Bussac-info présente ses sincères condoléances aux familles de :

- Mme Germaine Eugénie JOSEPHINE veuve ROUSSEAU décédée à Bussac le 8 novembre

- Mme Liliane MASSIERE épouse HURTAUD, décédée à Bussac le 10 novembre

- M. Jean JUDET, décédé à Saintes le 8 décembre.

SERVICE NATIONAL

Jeunes gens nés en octobre, novembre, décembre 1976, faites-vous recenser à la mairie entre le 1er et le 31 janvier 1994.

Munissez-vous du livret de famille.

Scolarisation extérieure à la commune

L'inscription dans une autre école que celle du lieu de résidence, quand les conditions d'accueil y sont suffisantes, suppose l'accord du maire de la commune de résidence.

En raison

- des efforts engagés par la commune depuis de nombreuses années afin d'assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditons,
- de la charge résultant de la scolarisation extérieure d'enfants de la commune

je ne saurais exprimer un avis favorable sur une demande de scolarisation extérieure.

Le maire, G. Chapuis

Inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 1994

Les familles ayant des enfants nés en 1989, 1990, 1991, sont invitées à les faire inscrire à l'école dès maintenant.

Il en est de même pour l'inscription de nouveaux élèves en cycle élementaire.

Les parents seront reçus à l'école

- Le soir après 17 heures,
- le samedi à midi,
- sur rendez-vous en téléphonant à l'école au 46.93.68.81

Le directeur, J. Guiter

Conseil d'école du 5.11.93



En présence de M. le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, de M. Pierre Tournier, D.D.E.N. nouvellement nommé, le Conseil d'école s'est réuni à l'école, le 5 novembre 93 à 17h45.

Après une présentation de tous les membres présents ou excusés et un rappel des horaires de service des deux ASEM à mi-temps en classe maternelle (Christiane Audoux et Bernadette Vincendeau), du CES dans la classe de Mme Appercé (Karine Lecomte), ainsi que de ceux de Mme Martine Grémillon pour tout l'entretien de l'école, l'ordre du jour a été abordé.

I - Travaux de l'école

❑ **Ceux qui ont été effectués :**

- aménagement de la cuisine et écoulement des eaux usées
- entrée de l'école
- peinture des jeux de cour
- pose d'étagères en salle annexe
- entourage de la tonne à gaz

❑ **Ceux qui sont commencés :**

- réfection des jeux de cour (côté école primaire)

❑ **Ceux qui restent à faire :**

- étagères dans le placard de la salle de sieste
- écoulement des eaux pluviales dans la cour
- aménagement du bureau en local "sécurité"
- à la demande de quelques membres présents : préau en classe maternelle (mais où seront les WC ?)

II - Achat de matériel

Une dépense pour la garderie et l'école étant déjà envisagée, la "table à eau" pour la classe maternelle sera achetée en janvier sur le budget 94.

III - Vie de l'école

❑ **Règlement intérieur de l'école**

Le Conseil d'école donne un avis favorable.

❑ **Effectifs actuels de l'école**

P.S. (12) et M.S. (20) Mmes Burel & Bellicaud
G.S. (10) et C.P. (9) Mme Appercé
C.E. 1 (19) Mme Mimaud
C.E. 2 (17) et C.M.1 (5) M. Ferrer
C.M.1 (6) et C.M.2 (16) M. Guiter

Soit 114 élèves au total

14 "rentrées" étant actuellement prévues en septembre 94, les effectifs seraient sensiblement les mêmes.

❑ **Horaires de l'école**

8h50 - 12h
13h50 - 17h
samedi : 8h50 - 12h

❑ **Horaires de la garderie**

7h30 - 8h50
17h - 19h (4 jours par semaine)

❑ **Coopérative scolaire**

Elle passe à 25F par trimestre à compter du 1.01.94

❑ **Budget de l'école (année 1994)**

Il semblerait que la somme allouée aux sections "maternelle" soit insuffisante vu le nombre d'élèves.

❑ **Comptes**

Fête de l'école (1993)

Recettes	14 628F
Dépenses	4 607F
Bénéfice	9 661F

Coopérative scolaire (au 22.10.93)

Recettes	21 261F
Dépenses	6237F

Reste 15 000F environ à cette date.

❑ **CATE (Contrat d'aménagement du temps de l'enfant)**

Le conseil d'école confirme son avis favorable.

Activités :

Bibliothèque et contes
Jeux de raquettes (tennis et tennis de table)
Informatique
Expression corporelle et rythmique

❑ **Projet d'école (lecture de textes diversifiés)**

Le conseil d'école confirme son avis favorable.

❑ **Les cycles à l'école (mise en place en 1995)**

Pour les nouveaux membres, M. Guiter présente la réforme prévue.

❑ **Evaluation CE2**

M. Ferrer explique ce qui a été fait dans sa classe et quel en est le but. Jean-Pierre Pelletreau, animateur "informatique" du CATE a participé à la mise sur informatique des résultats.

❑ **Initiation à l'anglais à l'école**

Pour cette année cette activité est arrêtée sur tout le secteur du Collège A. d'Aubigné.

❑ **Piscine**

Les activités reprendront en mai 1994 (CE1 et CE2).

❑ **Sports en "USEP"**

Cette année (pour le moment) et en attendant une réunion avec les écoles voisines, 3 classes participeront aux activités, celle de Mme Appercé, de Mme Mimaud, de M. Guiter.

❑ **Correspondance scolaire**

La classe de Mme Appercé (GS-CP) va correspondre avec la classe maternelle et CP de Nieul-les-Saintes, ainsi que la classe maternelle de notre école.

La classe de Mme Mimaud va correspondre avec une classe de Soyaux en Charente.

❑ **Prévention routière**

Le 14 mars, la piste de la gendarmerie viendra à Bussac-sur-Charente.

Les CM2 de la classe de M. Guiter iront trois après-midi à Saintes, sur la piste de prévention routière. Le transport est pris en charge par le SIVOM.

❑ **Commission de restauration scolaire**

Elle est chargée d'établir les menus.
Réprésentants des parents :
Nicole Labbé
Chantal Poitier
Régine Renouleaud

Personnel des cuisines
Mmes Boudaud, Fouquet, Gelicus

Représentant la municipalité
M.C. Pommier

❑ **Commission "Grosses dépenses"**
Pour les dépenses exceptionnelles urgentes
Dominique Brethes
Françoise Durand
Chantal Poitier

❑ **Stagiaire en classe maternelle**

A partir du 15 novembre, Mlle Cécile Plaineau viendra en stage dans la classe maternelle pour deux semaines

IV Questions diverses

❑ **Repas**

Lecture de la lettre envoyée par Mme Anne Vernet concernant un problème au cours des repas.
Une solution a été apportée et une surveillance est effectuée.

❑ **Banque alimentaire**
Les dons seront reçus à l'école à une date fixée en novembre

❑ **Report des cours du samedi au mercredi matin ?**
Le problème est à l'étude au niveau de la circonsription de Saintes, toutes les écoles devant être dorénavant alignées.
La situation actuelle durera toute l'année scolaire.

❑ **Travaux**
La séance se termine par une visite des travaux et en particulier de l'aménagement de la cuisine de l'école.

J. Guiter



Piscine

Un(e) volontaire, sachant nager, est demandé(e) pour accompagner les enfants à la piscine à partir du mois de mai.

S'adresser à l'école.

Grande réunion de famille



Madame Marcelle Bretaud (née Vinet) a décidé de réunir tous ses descendants le 22 août dernier.

C'était la foule au hameau des Judets, où 70 personnes se sont rassemblées.

Malgré le décès prématuré de Pierre, son mari avec qui elle aurait pu fêter son 60ème anniversaire de mariage, Mme Bretaud n'est pas seule : 6 filles et 4 fils, 31 petits-enfants et 30 arrière-petits-enfants.

Presque tout le monde a répondu à l'invitation avec mari et femme. Un grand repas les a réunis sous le hangard de l'exploitation agricole. Certains se sont retrouvés, mais d'autres ont fait connaissance ! Difficile de garder des liens avec autant de collatéraux que la vie éparpille.

ACCA Bussac

Chasser devant soi en 1993 à Bussac, comme au bon vieux temps demeure le rêve de beaucoup. Mais ce n'est pas si facile. Il faut mériter sa pièce et les chasseurs authentiques le savent ; sportifs, ils aiment voir le gibier se défendre. Certains confrères ont pu apprécier la vitalité des perdreaux, le mimétisme des faisans et les ruses du lièvre. Avec le froid, les gibiers de passage n'ont pas manqué leur rendez-vous.

De notre gestion satisfaisante, d'année en année les chasseurs de Bussac marquent des points en faveur de cette force de la faune sauvage. Nous en retirons des bénéfices pour nos loisirs et nous en verrons les effets positifs pour notre image auprès du grand public.

Aussi, chers amis et amis chasseurs, l'association de chasse de Bussac sur Charente vous invite à partager le samedi 26 février 1994 son sympathique repas annuel animé par une bonne ambiance.

P/o le Bureau
le secrétaire
M. Arnaud

Repas des aînés

Il a donné un peu de gaieté à cette journée du 11 novembre agrémentée d'une petite pluie fine et froide dont la matinée est traditionnellement consacrée au souvenir des morts et de la guerre.

La salle municipale, avec sa deuxième jeunesse, a été découverte à cette occasion par une partie des convives. Mais passons à table.

Menu

- **Apéritif pris ensemble devant la scène avec intermèdes musicaux exécutés sur un piano prêté par Guy Simonnet.**

Xheni, la pensionnaire albanaise de Christian Menaud, venait d'obtenir le 4ième prix au festival international de musique à Hyères et avec sa gentillesse habituelle, elle a accepté de consacrer une partie de son dimanche à cette manifestation.

- **Salade de fruits de mer**
- **Lapin à la moutarde**
- **Haricots verts, pommes noisettes**
- **Salade**
- **Fromage (offert par la maison Jacques)**
- **Gâteau à la crème**
- **Café, cognac, liqueur.**



Le repas était servi par des conseillers municipaux. Sans même attendre le dessert, on a beaucoup dansé.



Informations locales

En fin d'après midi, la chorale du Foyer rural animée par Michelle Olivier Dulat, se joint à l'assemblée qui applaudit son récital.



Puis le club des aînés riposte



et les deux chorales joignent enfin leurs voix accompagnées par Xheni au piano. Nombreux applaudissements et ambiance très sympathique. Personne ne veut plus partir, la chorale danse, les convives retrouvent un second souffle, le malheureux responsable de l'animation musicale qui devait quitter les lieux à 17h doit faire 2 heures supplémentaires avant de déclarer forfait.

On gardera, je crois, un bon souvenir de cet après midi, et pour certains, des courbatures..

MC Pommier

Les retraités, les fleurs et la médaille

Il y avait de multiples raisons pour se réunir ce jour-là.

Madeleine Péault regagnait ses foyers après de longues années au service de la classe maternelle (sous le nom de "mamie Péault").
Gilbert Couteau partait en retraite après un dernier emploi communal au titre de CES.
Il était largement temps de remettre en ce début d'hiver, les prix des maisons fleuries à leurs bénéficiaires.
Une médaille destinée à notre maire pour bons et loyaux services attendait depuis au moins un an (sinon deux), une telle occasion pour sortir de son écrin.

On avait tout prévu. La date convenait enfin à tout le monde. Il y avait à boire et à manger, les amis et les proches étaient là, Michel Baron et Philippe Marchand avaient réussi à se libérer. On avait trouvé et acheté des cadeaux que l'on espère judicieusement choisis. La médaille avait été retrouvée et astiquée. Les diplômes et bons d'achat pour les lauréats du prix des maisons fleuries étaient remplis sans rature.

On s'était arrangé pour pouvoir récupérer les négatifs des photos du journal Sud-ouest pour Bussac-info. Mme Menaud, correspondante locale de S-O était là et ne lésinait pas sur la pellicule. Tout s'est parfaitement bien passé sauf... que Sud-Ouest a perdu les négatifs des photos.

Voilà pourquoi, à notre grand regret, Mme Peault, M. Couteau, Mme et M. Manfrini (1ier prix des maisons fleuries), Mme et M. Pelletier (2ième prix), Mme et M. Braud (3ième prix), n'auront pas droit à leurs portraits dans Bussac-info qui a dorénavant pris ses précautions pour que pareille mésaventure ne se reproduise pas.



Cette unique photo nous a été communiquée par le photographe du journal de Saintes. Au premier plan, Michel Baron maire de Saintes, Philippe Marchand Ancien ministre, conseiller général et régional, Guy Chapuis . A droite, Mme Menaud, en pleine action, photographie à tout va.

Guy Chapuis a reçu des mains de Philippe Marchand, la médaille d'honneur communale, départementale et régionale. *Après avoir été conseiller municipal, puis adjoint, il est élu maire de Bussac depuis 1977. Il devient vice-président du SIVOM et plus particulièrement responsable de la commission des ordures ménagères depuis la même date. Entre 1976 et 1992, il siège en tant que conseiller régional.*

MC Pommier

Bibliothèque

Le centre de prêt de la Charente Maritime passera renouveler notre stock le matin du jeudi 27 janvier.

N'oubliez pas de restituer vos livres et cassettes avant cette date. il est possible de les rendre à l'école ou à la mairie.

Exceptionnellement ce jour-là, la bibliothèque ne recevra pas les enfants de l'école entre 14h et 17h.

Appel à volontaires:

Qui veut venir nous aider de temps en temps un jeudi après-midi?

Contacter la mairie ou la bibliothèque.

Remerciements

Mme Madeleine Peault, très sensible aux cadeaux qui lui ont été offerts lors de son départ à la retraite, remercie Monsieur le Maire et le Conseil municipal, ses collègues du personnel communal (actifs et retraités), y compris les CES, les enseignants, les parents d'élèves.

Arbre de Noël de l'école

Organisé par le Foyer rural, il a eu lieu le vendredi 17 décembre dans la salle municipale.

Cadeaux, goûter ont été très appréciés.

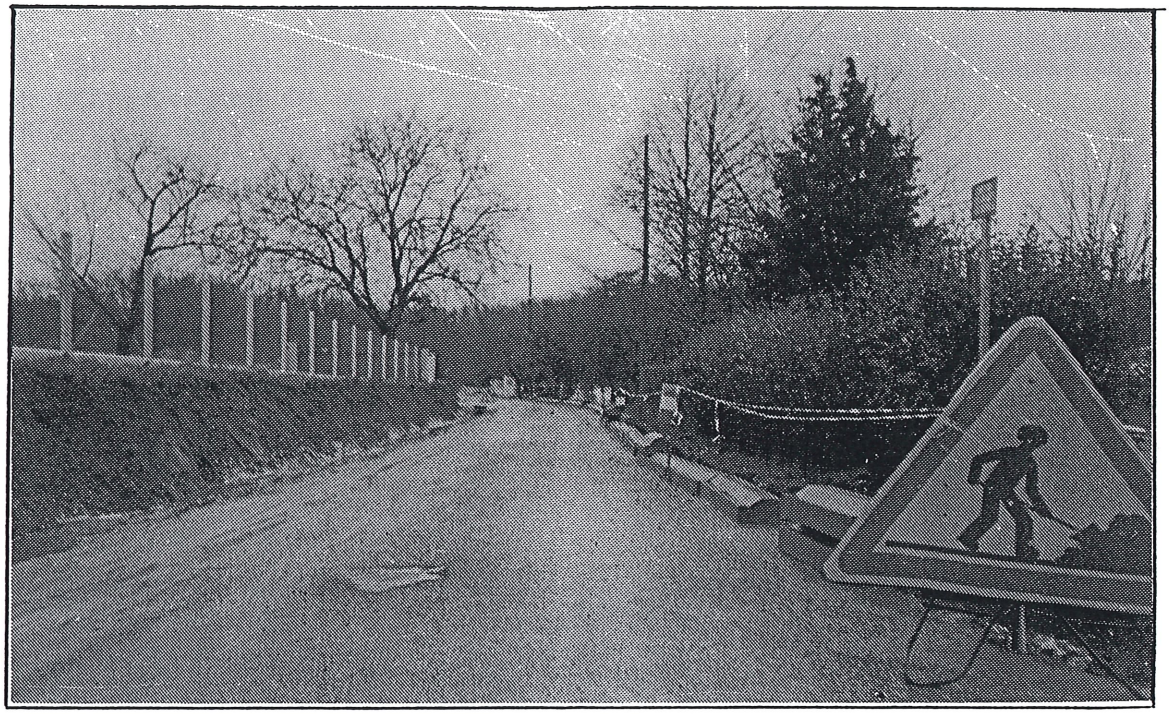
Mme Castillon s'est chargée d'immortaliser la fête et d'en exposer les photos dans le hall d'entrée de la salle municipale



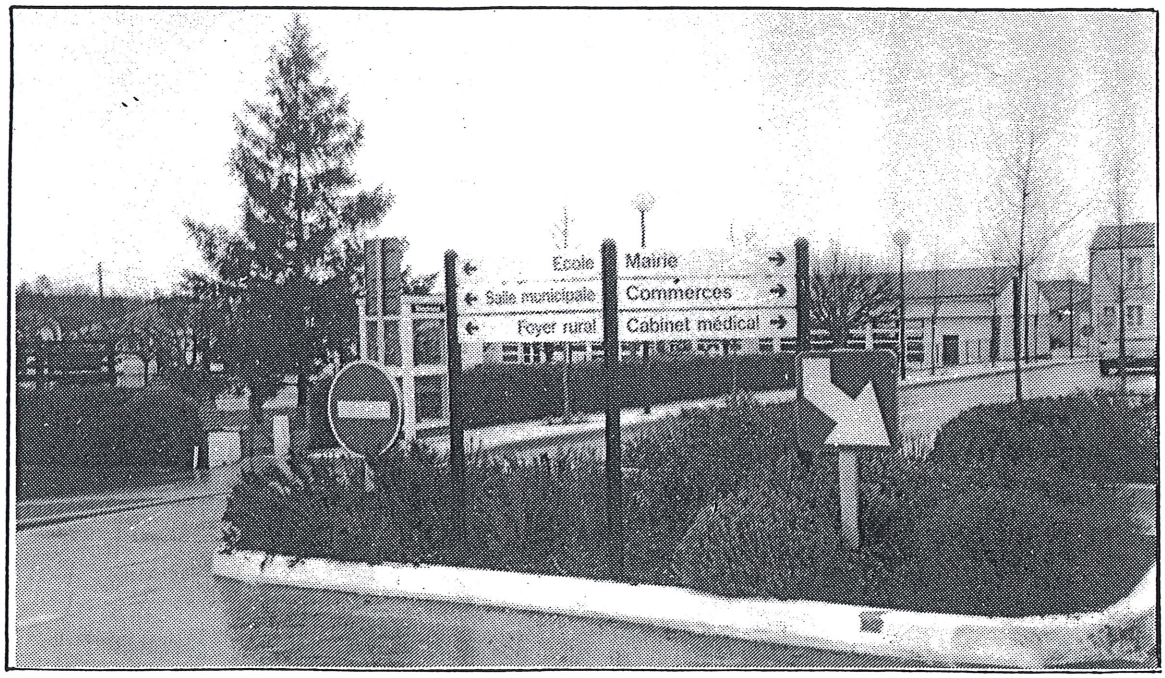
Photos-travaux

Tout baigne !

Les travaux entrepris pour drainer les eaux pluviales chemin des Grandes Versennes à Montvolant ont été interrompus pour cause de déluge. Ils reprendront avec l'apparition du soleil.
Riverains, ne désespérez pas!



La signalétique des différents services publiques est en place depuis noël, carrefour de la Croix, jardin des Eperches, îlot central devant la salle municipale (photo), derrière l'école. Elle a été réalisée par M. Kolchak, peintre en lettre à Saintes.



Inondations

Ca baigne de plus en plus !



Chemin de la Grave, très belle perspective sur le château au milieu des eaux. Dommage que toutes les ordures apportées par la Charente soient au premier plan.

Hameau de Rochefollet. Le ruisseau sorti de son lit est monté beaucoup plus haut, isolant Saint Vaize de Bussac et noyant la maison de M. et Mme Beuvant.

Entre ces deux points extrêmes de la commune, il y a eu des dégâts en particulier allée des Chaumes où il était temps que les eaux décroissent ainsi qu'au Pontreau et à Port Berteau..
Seul point positif, l'entraide a marché à plein!



En bref et en vrac

❑ Téléthon de la sécurité

Le passage à Bussac du deuxième "Téléthon de la sécurité" (Bussac info no 49) le 4 décembre dernier peut être qualifié de réussi, comme en témoigne la lettre adressée à la mairie par les organisateurs.

"Suite à votre accueil très chaleureux à l'occasion du Téléthon, je vous adresse au nom de tous les acteurs de cette journée, mes sincères remerciements.

Tout le monde a pleinement apprécié l'arrêt dans votre commune, même si celui-ci fut très bref. Il était, croyez le bien, plus enthousiaste que celui qui nous a été réservé à La Rochelle.

Grâce à votre aide, il a été possible de rassembler 4 000 F de dons destinés à la lutte contre les maladies génétiques...

❑ Objets volants identifiés

A la demande d'EDF, une visite de lignes HTA, effectuée par hélicoptère, aura lieu entre le 19 janvier et le 19 mars sur le département de la Charente maritime.

Il est donc possible que Bussac soit survolée pendant quelques minutes par un hélicoptère à basse altitude.

❑ Eutypiose : attention aux souches !

Le ministère de l'Agriculture, dans le cadre de "l'opération eutypiose Charentes" communique :

"Le vignoble des Charentes est menacé par une maladie de dépérissement : l'eutypiose. Cette maladie est provoquée par un champignon dont les spores sont produites à la surface du bois mort. Les spores sont libérées par temps de pluie ou neige et transportées par le vent. Elle peuvent alors parcourir plusieurs kilomètres et pénètrent dans les ceps au moment de la taille. Les tas de souches sont donc un réservoir de contamination. Ils restent actifs même si les ceps ont été arrachés depuis plusieurs années.

Pour éviter la propagation de la maladie, il faut faire disparaître tous les tas de souches. Le plus simple est de les brûler. Mais si vous voulez les conserver, il faut les mettre à l'abri de la pluie (sous un hangar ou sous une bâche hermétique), pour éviter de contaminer les vignes environnantes. Bien sûr, le champignon n'est pas toxique pour l'homme : les souches peuvent être utilisées sans danger pour cuire la nourriture.

Il est indispensable, pour le vignoble charentais, que les tas de souches soient mis à l'abri, car il n'existe aucun traitement contre l'eutypiose..."

Renseignements : Opération eutypiose Charentes, 69 rue de Bellefonds, 16100 Cognac, tel 45 35 61 19.

❑ Association des paralysés de France

L'Association des paralysés de France adresse ses remerciements aux participants de la campagne textile "Moisson du coeur" du 25 septembre dernier.

❑ Le téléphone et le chasseur

France télécom a transmis à la mairie copie de la lettre adressée à M. le Président de l'ACCA de Bussac signalant la perforation d'un câble téléphonique par des plombs de chasse. Ce problème a été constaté le 3 novembre, chemin du Paviot.

❑ Le voile de Marie-Claude !

Connaissez-vous le rapport entre Bussac-info et le voile de mariée de Marie-Claude Allinand (note pour les nouveaux Bussacais, Marie-claude est notre sympathique secrétaire de mairie) ?

Depuis les débuts de Bussac info, c'est lui qui est utilisé pour relier le journal...

Une raison de plus pour conserver soigneusement la collection des Bussac info !

❑ Pour la bonne utilisation du cadastre

Le directeur des Services fiscaux de la Charente-Maritime rappelle les règles d'utilisation du cadastre.

"Chaque année, une documentation cadastrale actualisée est gratuitement mise à a disposition de

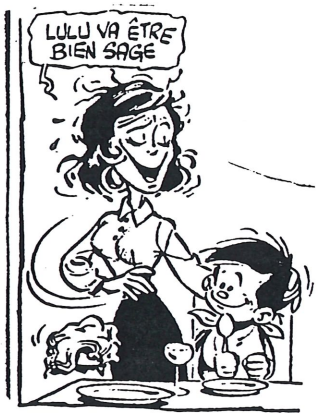
vôtre commune par la direction générale des Impôts... Or dans certains départements, des utilisateurs indélicats se sont servis des informations nominatives contenues dans cette documentation pour constituer des fichiers à des fins de démarchage, commercial ou autre... ces abus conduisent la DGI à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données nominatives qu'elle détient.
C'est pourquoi...
ces documents - matrices, états de section et plan - ne doivent en aucun cas être déplacés hors des locaux de la mairie ;
il est expressément interdit de délivrer aux usagers des copies entières des documents cadastraux ;
la consultation et la délivrance des informations cadastrales sont réservées exclusivement à l'usage du bénéficiaire et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une publication, d'une cession ou d'une utilisation à des fins de démarchage commercial ou autres ;
les mairies sont seulement autorisées à établir et délivrer des extraits de la documentation littérale à l'exclusion de tout autre document tel que copie ou extrait du plan cadastral.

❑ Un nouveau sous-préfet à Saintes

Il s'agit de M. Lamelot, qui remplace depuis début décembre M. Paolantoni. M. Lamelot a pris un premier contact avec Bussac samedi dernier 15 janvier et nous a promis de revenir.

❑ Assistante maternelle agrée

Sécurité et avantages.



Confier la garde de son enfant à une assistante maternelle agrée apporte des garanties de sécurité. Sa compétence à accueillir des enfants (3 au maximum) est reconnue et elle bénéficie des conseils de l'équipe de la Protection maternelle et infantile.

Cela permet aussi de bénéficier d'avantages :
Réduction d'impôts sur le revenu (dans la limite de 15 000 F par enfant gardé)
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agrée par enfant de moins de 6 ans : montant des cotisations patronales et salariales dans la limite de 170.30 F par jour + majoration de 519 F par enfant de moins de 3 ans et 312 F par enfant de 3 à 6 ans.
Allocation de garde d'enfant à domicile, en fonction des cotisations sociales, dans la limite de 6 000 F par trimestre.

J.L. Pommier

MECA MOTOCULTURE
Les Chaumes - 17100 Bussac / Charente
(sortie Bussac - direction St Vaize)
Tel. 46.92.10.15
ENTRETIEN - REPARATION - VENTE
Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses - Débroussailleuses - Tronçonneuses...

Foyer rural municipal de Bussac sur Charente

Assemblée générale du 23 octobre 1993

I - Rapport d'activité 1992 - 1993, par la secrétaire M.J. Chapuis

Depuis l'A.G. du 3 octobre
Le C.A. s'est réuni 4 fois

- Le 16 octobre 1992 : élection du Bureau
Il y a été discuté :
. du problème de la vente des boissons alcoolisées. Il a été décidé de prendre une licence au coup par coup et une licence restaurant pour les repas. Les sections en tort ont du être prévenues.
. de la gestion du compte bancaire.
Par précaution, deux personnes seront habilitées à signer : le trésorier et la vice-présidente.

- Le 8 janvier 1993 : étude du budget prévisionnel

- Le 5 février 1993 : vote du budget
A été prévue la révision du contrat d'assurance après évaluation des biens des sections
Les tarifs de la location de la cuisine ont été fixés (150 F pour une demi journée, 250 F pour une journée, 400 F pour un week-end, demi tarif pour les habitants de Bussac).

- Le 24 septembre 1993 : discussion de la modification des statuts

Le Bureau s'est réuni 10 fois

- Le 6 novembre 1992 : établissement du budget prévisionnel
- Le 4 décembre : préparation de l'arbre de Noël
- Le 18 décembre : préparation du budget (suite), décision d'investir dans une chambre froide et un lave vaisselle.
- Le 12 mars 1993 : discussion au sujet du tarif de location de la cuisine et de la vaisselle
- Le 2 avril : questions courantes réglées au sujet de l'entretien (achat de produits...).
- Le 4 juin, avec M. Clerfeuille pour étudier les problèmes de sa section (au point de vue matériel)
- Les 20 août, 13 septembre, 8 octobre, 19 octobre : préparation de l'A.G., étude d'un projet de modification des statuts à proposer au C.A. avant l'A.G.
Le Bureau et le C.A.. ont organisé "l'arbre de Noël des enfants de l'école" le mardi 15 décembre 1992 : un goûter suivi de la distribution des jouets.
Le 14 mars 1993, nous avons reçu le C.A. de la Fédération départementale des Foyers ruraux.

Une commission de trois membres du Bureau à choisi les jouets de Noël 1993.

Une chambre froide, un lave-vaisselle, de la vaisselle ont été achetés.
La cuisine a été repeinte
Nous devons à la municipalité la réfection des courts de tennis
Mais nous avons du, par deux fois, nous livrer à une activité imprévue et plutôt désagréable : celle de constater les dégâts causés par des visiteurs indésirables (8 000 F de dégâts en décembre).

Le rapport d'activité de cette année ne se termine pas sur une note optimiste : le F.R. comptera cette année deux sections en moins.
- La Bibliothèque qui devient Bibliothèque municipale
- Les Bébés lecteurs qui n'ont pas trouvé de responsable.

Questions sur le rapport d'activité
Néant

Vote
Votants 31
Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

II - Rapport financier par le trésorier, A. Emerit

Recettes de l'année :	190 511.21 F
Solde 91/92 (1) :	79 091.21 F
Total :	269 602.42 F
Dépenses :	222 688.34 F
Solde :	46 914.08 F

Ce solde se répartit selon les comptes :

Crédit agricole:	28 072.63 F
Espèces :	3 246.25 F
Caisse d'épargne :	15 595.20 F
Soit sur ce solde total de	46 914.08 F
dont solde Kabara	2 000.00 F
C.A.T.E.	11 837.66 F
Jumelage	10 000.00 F
Soit solde au Foyer rural :	23 077.42 F

Questions sur le rapport
Une discussion s'engage sur la présentation du rapport, dont le fond n'est pas mis en cause.

Vote
Abstention :1
Contre :0
Pour : 30
Le budget est adopté

III - Rapport moral par le président, Joël Clinckemaillié

Nous voici au terme de la saison 92/93.
Quelles conclusions pouvons-nous tirer sur cette période?
Je constate qu'il devient difficile d'organiser des activités, qu'elles soient sportives ou culturelles, et d'obtenir des résultats financiers qui permetraient au Foyer rural d'investir davantage.
Pour ce qui est de la Ronde de Saintonge, je ne peux que regretter son départ : c'était une manifestation qui attirait du monde ; l'ambiance y était excellente et les résultats non négligeables pour le foyer rural.
Mais notre commune n'est en rien responsable quant à son départ.

Les équipes de petits, au niveau du football, ont disparu et je ne peux que le regretter.
J'espère que des bénévoles essaieront de reconstituer ces équipes car ces petits représentent la pépinière de la section et assurent l'avenir de l'équipe seniors.
Mon intervention aura été vaine : certains ne m'ont pas cru, d'autres ont mal compris et quelques-uns ont voulu remettre en cause les relations Foyer rural - sections, chose que je ne peux accepter.

Pour ce qui est des équipements collectifs, il convient de souligner l'effort important consenti par la Commune et le Foyer rural.
Il a en effet été procédé à la peinture dans la cuisine, l'acquisition d'une chambre froide et d'un lave-vaisselle. Il a été acheté d'autre vaisselle.
Il y a également eu la rénovation complète des courts de tennis, l'aménagement de la salle municipale et des accès.
Je pense que ces améliorations ne peuvent que faciliter l'utilisation des locaux et des équipements par les sections.

Pour la saison prochaine, je serai aux côtés des autres membres du Conseil d'administration et je souhaiterais que des candidats viennent renforcer cette équipe et permettent au Foyer rural d'évoluer.

Questions

Une discussion s'engage sur les difficultés communes aux associations telles que e Foyer rural et sur les problèmes d'encadrement des jeunes.

Vote
Abstention :1
Contre :0
Pour : 30

Le rapport moral est adopté.

IV - Activités des sections

❑ Bébés lecteurs (M. Antonin)

Personne n'a pu reprendre la responsabilité de la section.

Elle regrette que la section n'ait pu continuer, faute de bonnes volontés.

❑ Boules (Joseph Castillon)

En 93 : 43 licenciés dont 29 seniors (dont 6 femmes), 3 juniors, 6 cadets et 5 minimes.

Manifestations de l'année :
Deux concours officiels, un en triplette, un en doublette.
La participation aux concours extérieurs a été moyenne avec la participation aux championnats qualificatifs, tête à tête, féminin etc.

Concours internes :
le 29 mai pour l'inauguration du terrain, le 7 août, le 14 août et le 21 août, avec une moyenne de 50 joueurs chaque fois.

Ecole de pétanque :
14 licenciés
Elle a totalisé environ 150 heures d'exercice, du 21 mars au 20 juin, avec participation assez assidue des jeunes.
Participation d'une équipe minime au championnat interligue au Mans, les 10 et 11 juillet.

La section a vendu 20 cartes du Foyer rural.

Projets :
Concours tête à tête le samedi 6 novembre, réservé aux licenciés du club, (suivi d'un repas.
L'école de pétanque sera reconduite en 1994 dans les meilleures conditions. Une demande de subvention a été faite cette année.
Concours officiels et concours internes seront organisés comme d'habitude;

Le bureau de la section s'est réuni 9 fois, pour l'organisation des concours, l'aménagement du local, l'entretien des installations, le suivi de l'école de pétanque et l'achat ou la fabrication de matériel.

Il précise l'avantage de pouvoir disposer d'installations toutes neuves grâce à la municipalité avec terrain, éclairage, local.

❑ Micro informatique (Jean Guiter)

Le club, de 13 à 14 heures , animé par Marylène Gerbaud, puis Magalie Jean a fonctionné avec une interruption après le départ de Mme Gerbaud.
Il n'y a pas eu d'informatique pour les adultes l'an dernier (matériel insuffisant)

Foyer rural

En juin a été acheté sur les fonds du CATE un ordinateur performant avec disque dur.

Pour la rentrée :
Le club continue de 13 à 14 heures tous les jours avec Karine Lecomte, nouvelle CES.
L'après-midi, de 14h30 à 15 h 30, en atelier avec Serge Prouzat, la classe de CM2 fera informatique.
De plus J.P. Pelletreau viendra tous les 15 jours pendant une heure.
Hors temps scolaire, J.P. Pelletreau ouvre une séance tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30 (enfants et adultes).

Début : mercredi 3 novembre.

Problèmes matériels:
Les deux TO7, anciens, sont hors d'usage
Pour les deux TO9, il n'est plus possible de trouver de logiciels pour ces appareils.
Restent donc un ordinateur avec disque dur plus un compatible sans disque dur qu'il n'est pratiquement plus possible d'utiliser. Les logiciels actuels demandent pratiquement obligatoirement la présence d'un disque dur.

Pour cette raison, la section demande, sur la subvention CATE, environ 6 000 F pour acheter un autre ordinateur avec DD.

Précisions sur le CATE (Contrat d'aménagement du temps de l'enfant) : :l'Etat, par l'intermédiaire de la Jeunesse et des sports finance des activités ayant lieu en partie pendant le temps scolaire et en partie hors du temps scolaire.

L'agrément a été reçu il y a deux jours.

Il n'a plus que 4 sections :
Jeux de raquettes (S. Prouzat, P. Pimienta, Ch. Audebaud) le mercredi après-midi, de 14 à 16 heures.
Bibliothèque (pendant le temps scolaire , ainsi que le jeudi soir avec Y. Monget.
L'expression corporelle et rythmique avec J. Coste, le vendredi soir de 17 h à 18 h 30
L'informatique.

L'école de pétanque ne peut actuellement rentrer dans le CATE

A partir du printemps, le mercredi après-midi à partir de 16 heures, il y aura aussi une initiation au tennis pour les enfants, assurée par Serge Prouzat.

❑ Football (M. Monget)

Les pupilles ont fini la première partie de championnat premiers, ainsi que la seconde partie.
Ils ont perdu en quart de finale de la coupe Aunis-Saintonge.

L'équipe de débutants n'a pas pu être reformée cette année.

Seniors : deux équipes, dont l'une en cours de championnat, a déclaré forfait (manque de joueurs);
L'équipe première a terminé à la dixième place.
Cette année il n'y a qu'une équipe senior.

Locaux: le carrelage des vestiaires a été réalisé. Il est demandé l'installation de plinthes pour pouvoir mieux installer les bancs.
Le petit local près du terrain de boules est peu utilisé.

Questions :

La discussion porte sur la disparition des équipes de jeunes et les problèmes d'encadrement.

❑ Gymnastique (J. Coste)

La section compte 38 licenciés en 92 - 93
Il y a eu deux cours par semaine, animées par M. Gerbaud, V Emerit, J. Coste.
Ont été organisés: un repas fruits de mer, une sortie marche en mai avec pique nique.
Pour 93, la section comporte deux animatrices. Deux autres vont suivre un stage de formation : S. Gagnère et J.P. Lajoie.
Un repas fruits de mer a eu lieu récemment et s'est bien passé.
La section envisage une nouvelle sortie en mai
Elle fonctionne toujours à raison de deux cours par semaine.
Une remarque, la salle paraît souvent un peu petite...

❑ Tennis (B. Mignon)

La section est peu "constituée" puisque le bureau ne comporte que 2 personnes.

Un tournoi a été organisé en juin avec 21 adultes et 10 enfants. Les enfants ont été très assidus.

Elle compte 10 licenciés (l'un d'eux, M. Vincendeau vient de remporter le tournoi de Puylboreau).

Deux équipes étaient engagées en championnat :
Chez les "vétérans" (34-45 ans), caractérisé par une ambiance sympathique.
En championnat de printemps, l'équipe de cette année, renouvelée en grande partie, n'avait pas du tout le niveau de l'équipe qui s'était qualifiée l'année précédente.

La qualité des courts, refaits cette année est excellente.

La section souhaite que de nouveaux membres puissent rejoindre le bureau.

Foyer rural

Pour 1994 :
un nouveau tournoi est envisagé
des cours pour adultes sont envisagés (se pose le problème du moniteur et de sa rémunération).
l'encadrement des jeunes débuterait fin mars.

Des bancs ont été achetés et sont à fixer.
Par ailleurs, si l'état des courts est excellent, l'état du grillage nécessite des soins.

❑ Tennis de table (M. Maillet)

C'est une section qui revit
Elle compte 10 licenciés, de 40 à 48 ans.
Elle souhaite recruter des jeunes qui pourraient venir le mercredi ou le vendredi.

❑ Musculation (J.P. Clerfeuille)

La section fonctionne avec 3 séances par semaine pour les hommes, 2 pour les femmes.
Au total, ce sont environ 40 personnes par semaine qui fréquentent la salle.
La section a du refuser des personnes intéressées en avril (plus de place possible dans la salle).
La section va tenir sa première A.G. le 3 novembre.

❑ Temps libre, (P. Rault)

Les membres se réunissent le lendemain de foire. Ces réunions concernent 13 à 14 personnes en général.
Un repas a eu lieu il y a 15 jours à Port d'Envaux.

❑ Jumelage (Janine Castillon)

La soirée choucroute du 21 novembre 1992, ainsi que la soirée paella du 10 avril 1993 ont été réussies.
Le succès a été un peu plus juste en ce qui concerne le nombre de participants au voyage en Suisse (40 personnes, dont beaucoup s'y étaient rendu par leur propres moyens).
La section a pu cependant réserver de nouveau les 5 000 F annuels pour la venue des Suisses dans deux ans.
L'AG a eu lieu en août.
Le nouveau bureau a décidé de faire une soirée choucroute qui aura lieu le 27 novembre.

❑ Chorale

Section non représentée.

V Fixation du prix de la carte pour 1994 - 1995

Le CA propose que les tarifs suivants :
. adulte : 70 F(60 F actuellement)
. enfant : 40 F(35 F actuellement)

La proposition est mise aux voix :
. contre 4
. pour 27
. abstentions 0

VI Intervention de M. Chapuis, président d'honneur, maire

G. Chapuis rappelle la volonté municipale : qu'il y ait dans la commune une vie associative active.
Pour ce faire, la municipalité peut mettre en place des équipements et aider au fonctionnement.
Cette vie associative doit pouvoir être active et diversifiée, en particulier au point de vue culturel et artistique (il se félicite en particulier de la présence d'une chorale).
Il souligne que, sur le plan culturel, on pourrait regretter la disparition de la bibliothèque, devenue bibliothèque municipale. Ceci a été imposé par la Bibliothèque centrale de prêt, à la suite de discussions avec les Fédérations de Foyers ruraux.
Il remarque que, au niveau des équipements, les investissements réalisés sont reconnus (locaux boules, tennis).
Il fait observer que l'on ne peut pas tout faire, en particulier demander une augmentation des subventions et une diminution des impôts locaux.
Avec deux ouvriers d'entretien, et le concours de CES non qualifiés, la commune ne peut tout faire.
Il apprécie aussi que les sections participent à l'entretien des locaux.
Il remarque ensuite qu'une section, la section football, pour laquelle ont été réalisés des équipements coûteux est dans une situation inquiétante, avec la perte des jeunes pour des raisons non déterminées.
Il rappelle quels doivent être les objectifs du Foyer rural. Il est composé de sections et non de clubs.
Le Foyer rural est un ensemble solidaire. Les clubs sont des chapelles refermées sur elles mêmes, plus orientées sur l'élitisme et la compétition que sur l'ouverture à tous.
Ceci implique que les sections sportives doivent accueillir tous les enfants de la commune désireux de pratiquer un sport, sans pour autant négliger la compétition.
Il souhaite que les sections s'interrogent sur ce point.
Il constate que des sections fonctionnent bien (gymnastique volontaire, musculation...).
Lors de la dernière AG, il avait souligné l'effort d'investissement fait par le Foyer rural et mis en garde sur l'équilibre du budget.
Il remarque que si les comptes ne sont pas parfaitement lisibles, ils sont parfaitement honnêtes et que ce qui manque, ce sont des bonnes volontés pour épauler le trésorier.

volontés pour épauler le trésorier.
Cet équilibre est fragile. S'il a été réalisé en 1993, c'est en consommant la moitié du reliquat de l'année précédente.
Il précise que le concours de la municipalité au fonctionnement du Foyer rural ne s'arrête pas aux 17 000 F de la subvention.
Il a proposé au budget supplémentaire une subvention exceptionnelle de 2 000 F pour compenser les dépenses d'eau liées à la réfection des courts de tennis.
Il signale que les dotations aux collectivités locales vont probablement diminuer en 1994. Il n'est donc pax certain qu'une augmentation des subventions puisse être proposée en 1994.

VII Renouvellement du Conseil d'administration

Membres sortants :	**Candidats :**
Marie-Claude Allinand	Marie-Claude Allinand
Martine Antonin	Martine Antonin
Janine Castillon	Michel Brethes
Marie-Jo Chapuis	Janine Castillon
André Emerit	Marie-Jo Chapuis
Jean-Paul Lajoie	André Emerit
	Martine Grémillon
	Jean-Paul Lajoie
	Roland Monget

Votants : 31

Le vote a lieu à bulletin secret, conformément aux statuts.

Obtiennent :

Marie-Claude Allinand	28 voix, élue
Martine Antonin	27 voix, élue
Michel Brethes``	21 voix, élu
Janine Castillon	29 voix, élue
Marie-Jo Chapuis	29 voix, élue
André Emerit	30 voix, élu
Martine Grémillon	25 voix, élue
Jean-Paul Lajoie	31 voix, élu
Roland Monget	31 voix, élu

VIII Modification des statuts et du règlement intérieur

❑ **Statuts: article 7**

`` Texte actuel

L'association est administrée par un conseil d'administration de 19 membres, compte tenu de son effectif, choisis par l'assemblée générale parmi les sociétaires individuels âgés de 18 ans au moins.
Le conseil devra comprendre des représentants des organisations agricoles ainsi que des animateurs et des techniciens animateurs du foyer rural.
Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale pour deux ans au bulletin secret; il est renouvelable par moitié chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. Ils sont désignés par le sort pour la première année.
Les membres du conseil d'administration doivent être français, habiter sur le territoire de la commune de Bussac et jouir de leurs droits civils et politiques.
Les fonctions de membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérées.

Modifications proposées

L'association est administrée par un conseil d'administration de 19 membres maximum, compte tenu de son effectif, choisis par l'assemblée générale parmi les sociétaires individuels âgés de 18 ans au moins.
Chaque section du Foyer rural devrait être représentée au conseil d'administration par un membre de son bureau; si elle n'a pas de membres élus, elle sera invitée à désigner un représentant qui siègera au conseil d'administration à titre consultatif.
Le reste est sans changement

❑ **Réglement intérieur**

Texte actuel

Chaque section est composée de membres du conseil d'administration et d'adhérents concernés. Le président, le secrétaire, le trésorier sont membres de droit de chaque section. Les sections fixent, chacune en ce qui les concernent, la fréquence de leurs réunions et déterminent, en fonction des buts qu'elles se sont fixés, leurs projets d'activités et leurs besoins budgétaires. Ces projets et ces besoins sont soumis pour examen et approbation au conseil d'administration.
Les associations existantes avant la création du Foyer rural conservent leur autonomie financière.
Les sections nées de la création du Foyer rural gèrent leur propre budget au sein de celui du Foyer.
Les subventions spéciales obtenues par certaines sections, en vue d'activités précises, ne peuvent entrer dans la masse du budget bien qu'elles soient comptabilisées à l'intérieur de celui-ci. Elles sont grevées d'une affectation spéciale et, en cas de non utilisation totale ou partielle en fin d'exercice, elles sont reportées au budget de l'exercice

suivant au titre des fonds disponibles spécialement affectés à la dite section.
Toutefois, les excédents des crédits accordés aux sections sur le propre budget du Foyer rural seront, en cas d'inutilisation, reversées en fin d'exercice dans la masse du budget de l'association.

Modifications proposées :
Le président, le secrétaire, le trésorier sont membres de droit du bureau de chaque section et devront être destinataires des convocations aux réunions. Les sections qui le désireraient pourront être autorisées à une gestion annuelle de leur budget : elles seront invitées à présenter leur situation financière lors des réunions du conseil d'administration.
Les excédents éventuellement dégagés en fin d'exercice seront reversés à la trésorerie générale du Foyer.
Cependant, il pourront, à la demande de la section et après approbation du conseil d'administration être affectés pour tout ou partie à des provisions en vue d'actions ultérieures.

Le reste est sans changement.

Discussion

La discussion va porter sur les problèmes liés à la représentation des sections au sein du CA (discussion sur la modification des statuts) et des modifications dans la gestion de la trésorerie des sections pouvant permettre d'alléger la charge du trésorier (modification du réglement intérieur).

Le quorum n'étant pas atteint, la modification des statuts ne peut être votée lors de l'assemblée générale ordinaire.

Le président J. Clinckemaillié propose, tel que cela avait été précisé dans la convocation, la tenue d'une assemblée générale extra ordinaire.

R. Monget fait remarquer que selon les statuts, art. 15, la nouvelle assemblée est convoquée au moins 10 jours à l'avance.

Il demande que l'assemblée générale extraordinaire soit convoquée conformément aux statuts.

L'assemblée générale extraordinaire est alors fixée au lundi 15 novembre, 21 heures.

Le mot du président

La vie associative continue.

L'assemblée générale du Foyer rural du 23 octobre a enregistré le départ du Président Joël Clinckemaillié.

Depuis plusieurs années, entouré d'une vaillante équipe, il a payé de sa personne pour conduire et animer cette grande association qu'est le Foyer rural.

C'est une tâche difficile et usante. Il mérite notre estime et notre considération pour avoir poursuivi et entretenu le travail accompli par ses prédécesseurs.

Son mandat courant encore une année, nous le retrouverons au sein du conseil d'administration pendant cette durée

Deux nouveaux élus ont rejoint la totalité de l'ancienne équipe dirigeante, en plus de votre serviteur, il s'agit de Martine Grémillon et Michel Brethes.

Ayant été porté à la présidence par le conseil d'administration qui s'est tenu le 5 novembre, cet honneur me va droit au coeur et décuple ma motivation pour travailler avec tout le groupe au dynamiste de la vie associative à Bussac.

Ainsi les hommes changent, les choses évoluent et la vie continue. Ensemble essayons de faire qu'elle soit agréable.

Le président, Roland Monget

Assemblée générale de la section "Remise en forme" le 3 novembre 1993.

**Vivant depuis de nombreuses années en marge du Foyer,
mais avec l'arrivée de nouveaux membres motivés,
la section reprend son souffle et est rebaptisée**

Remise en forme

**Pour sa première assemblée générale "nouvelle version"
Mme Castillon marraine pour l'occasion,
informe les participants du déroulement et de l'intégration
de cette section au sein du Foyer rural.**

**Nous vous donnons rendez-vous pour notre première soirée
dans le mois de février,
Comptons sur vous tous
pour un couscous.**

Composition du bureau

M. Jean-Pierre Clerfeuille, président
Mme Martine Grémillon, vice-présidente
Mme Isabelle Daudet, trésorière
Mme Patricia Delaval, secrétaire

Le Bureau.

**Couscous
samedi 5 février**

Tennis info

La section tennis vous adresse se meilleurs voeux pour l'année 1994.

❑ **L'assemblée générale de la section tennis**

Elle a eu lieu le vendredi 1 octobre 93.
Pas de modification dans la composition de son bureau. Président: J. Gauduchon Tel: 46 93 54 10
Trésorier: B. Mignon Tel: 46 93 76 60

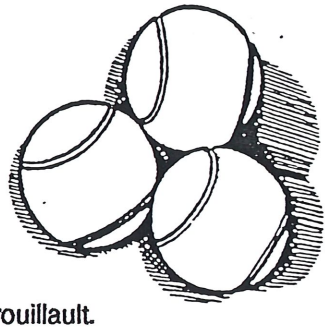
❑ **Activités 1993**

Championnat régional par équipes, catégorie seniors 35/44 ans (14 février au 28 mars).

Championnat de printemps départemental par équipes, catégorie seniors (4 avril au 23 mai)

Comportement honorable de nos dix représentants.

Foyer rural



❑ Tournoi interne

Il a eu lieu du 14 au 26 juin 93.

Dix jeunes se sont rencontrés, la finale a été remportée par E. Patrouillault.

Vingt deux adultes ont également participé. La finale a vu la victoire d'Olivier Patrouillault.

❑ Activités prévues en 94

Championnat régional par équipes, catégorie seniors 35/44 ans du 13 février au 27 mars.

Championnat de printemps départemental par équipes, catégorie seniors du 10 avril au 29 mai.

Si vous voulez faire partie d'une de ces deux équipes, il n'est pas trop tard, prenez contact avec les membres du bureau.

Tournoi interne simple messieurs et dames du 13 au 26 juin.

Tournoi interne double du 22 août au 4 septembre.

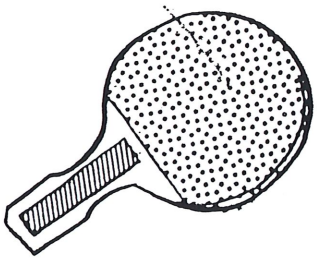
❑ Rappel du règlement intérieur

Les cours sont accessibles à tous les membres du foyer rural titulaires de la carte d'adhérent 93/94, celle-ci doit être impérativement accrochée au panneau réservé à cet effet.

❑ Coup de chapeau

A Michaël Vincendeau, vainqueur du troisième tournoi d'automne du Tennis Club de Puilboreau qui s'est déroulé du 30 septembre au 10 octobre.

J. Gauduchon



Nouvelles du tennis de table

A mi-parcours de la saison 1993-94, le moment est bien choisi pour faire le point sur les activités de cette section du Foyer Rural.

❑ L'équipe dirigeante

Elle est composée de :

- Christian AUDEBEAUD, responsable et "président" qui représente la section auprès du Foyer Rural,
- Martine MAILLET, correspondante avec le comité départemental et la ligue régionale de Tennis de table,
- Paul PIMIENTA, secrétaire qui assure la communication avec les joueurs, les familles des jeunes et Bussac Info

En l'absence de trésorier, l'intérim est assuré par la correspondante et le secrétaire : mais, peut-être qu'à la lecture de cet article, une personne de bonne volonté acceptera d'occuper cette fonction (qui laisse tout de même du temps de libre!).

❑ Le point sur nos équipes

Championnat

Faute d'un nombre suffisant de licenciés (10 actuellement), nous n'avons engagé qu'une seule équipe (6 joueurs) en Promotion de Régionale.

Bilan à la fin des matchs aller : 1 victoire, 7 défaites.

Foyer rural

Il apparaît clairement que nous n'avons pas les moyens de nous maintenir à ce niveau (ce qui était prévu). L'objectif avait été défini en début de saison : garder une équipe affiliée à la ligue de Tennis de table afin d'offrir une possibilité de compétition à un bon niveau. pour les joueurs intéressés.

A moins d'un miracle de dernière minute, cette équipe descendra en 1ère division départementale.

Tournoi cantonal

Réservé à de jeunes joueurs, il se joue par équipe de 3 ou 4 joueurs. Il constitue l'antichambre de l'équipe engagée en championnat.

Actuellement, le bilan s'établit ainsi : 5 matchs, 3 victoires et un match nul : tout à fait encourageant car il montre qu'une relève commence à poindre.

Pour l'année prochaine, on peut envisager raisonnablement d'inscrire une 2ème équipe en championnat départemental.

L'école de tennis de table

Elle a fonctionné du début du mois d'octobre jusqu'aux vacances de Noël au 1er étage du Foyer Rural de 14h30 à 16h pour les enfants de l'école âgées de 8 ans au moins, et de 16h à 17h30 pour les jeunes du collège.

Après un début difficile, un petit noyau de 6 à 8 débutants de l'école a persévéré dans un entraînement plus technique, prolongeant ainsi l'activité "Jeux de raquettes" qui a lieu à l'école dans le cadre du Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (C.A.T.E.). Il sont tous sont invités à poursuivre pour un second cycle d'entrainement qui débutera mercredi 5 janvier 1994 pour se terminer aux vacances de Pâques.

Tous les enfants de la commune intéressés peuvent rejoindre cette activité sportive: il suffit de contacter sur place le mercredi après-midi un des responsables présent qui renseignera les parents (une feuille d'inscription est à compléter).

Bilan du 1er tournoi interne de la saison :

Il s'est déroulé samedi 18 décembre.

Au total, nous avons eu 30 engagements de joueurs dont une dizaine de hors-commune.

C'est un peu décevant du point de vue du nombre, mais les différents arbres de Noël qui avaient lieu ce jour-là nous ont certainement fait une concurrence non négligeable. Les résultats seront publiés dans le prochain Bussac Info.

Que nos "sponsor" bussacais qui, grâce aux lots offerts nous ont gentiment aidés soient ici sincèrement remerciés de leur aide précieuse :

- Salon de coiffure Françoise PLANET
- Garage PEROCHAIN
- Epicerie Christian MENAUD
- Marée Michel CHABOT
- Electricité SARDAIN
- Plomberie Gilles RATEAU

A tous un grand merci.

Paul PIMIENTA

Foyer rural

Gymnastique volontaire

Une belle réussite!

Cette année encore, l'initiative de la section gym volontaire de Bussac a connu un vif succès. En organisant son désormais habituel repas fruits de mer, la G.V. de Bussac participe activement à l'animation de la commune puisqu'elle a permis à 184 personnes de se rassembler pour déguster un excellent repas et bénéficier d'une animation de qualité. En ce samedi 16 octobre, convivialité et bonne humeur furent à l'honneur!

La réussite d'une telle soirée n'est bien sûr possible que grâce aux efforts et à la collaboration de tous. A cet effet, il convient de remercier tout particulièrement M. et Mme Chabot pour la fourniture et la préparation des fruits de mer, Mme Jacques qui sait nous faire apprécier son excellent fromage, M. Serge Labbé pour ses talents de cuisinier, M. André Emerit pour son dévouement.

N'oublions pas non plus l'intéressant et indispensable travail fourni par nos "hommes" pour la périlleuse opération d'ouverture des huîtres.

Enfin, la qualité du service permet aisément de constater que troquer la tenue de gym pour le tablier blanc ne pose pas problème pour les adeptes de la souplesse.

Coté animation, Bernard Calvet a su jusqu'à 4 heures du matin faire vibrer la salle et participer activement à l'élimination des quelques calories... En alternant musiques et danses de différents genres, chaque participant a pu selon son âge, son goût, trouver danse à son pied.

Cette soirée pleinement réussie va donner du regret à notre quinzaine de "recalés" pour faute de place. Gageons que l'année prochaine, ils sauront s'inscrire les premiers afin de participer à la fête.

Rendez-vous l'année prochaine pour notre prochain dîner dansant.

Dernière minute:

Mme S. Gaquère et M. JP Lajoie ont vaillamment acquis la possibilité d'accéder au stage d'animateur de GV, en participant aux trois Week-ends de pré-formation à Etaules.

Une sortie pique nique est probable le dimanche 15 mai

La secrétaire

Sylvie Delage

Paëlla du jumelage

samedi 9 avril

Enorme journée pétanque

le dimanche 29 mai

Club du temps libre

Vous qui êtes retraités,

Vous qui n'avez pas un emploi du temps chargé,

A Bussac, un club du temps libre existe.

Dans ce club, lors de nos rencontres, on ne s'ennuie pas.

Nous vous donnons un aperçu de notre emploi du temps au cours de ces réunions, celles-ci ont lieu le mardi, lendemain de foire de Saintes, avec, à partir de Janvier 1994, une réunion tous les 15 jours.

Nous nous retrouvons à 14h30 à la salle municipale. Après les salutations d'usage, les jeux se mettent en place : jeux de cartes (belote, tarot, manille, scrabble, rami des chiffres etc... jusque vers 17h, selon l'avance des parties en cours.

Vient ensuite le loto, en principe 3 tours avec petits lots, suivi d'un goûter avec gâteaux, galettes, arrosés de cidre et jus de fruit, accompagnés de café ou thé.

Depuis quelques temps, nous terminons par des chants, dont vous avez eu un aperçu lors du repas du 11 novembre. Notre répertoire ne s'arrête pas là, nous attaquons les vieilles chansons de notre jeunesse. En fin d'année, avant les vacances, nous nous rassemblons, au restaurant, autour d'un bon repas.

Les sociétaires actuels de notre club seraient heureux de vous accueillir à nos réunions amicales.

Pour participer aux activités du Foyer rural, dont le club du temps libre fait partie, il vous suffit de prendre la carte et de nous rejoindre : son prix 60 F pour l'année 1994.

Pour le bureau : P. Rault

Micro-Informatique

Activités 1994



Voici le calendrier des séances qui auront lieu toutes les 2 semaines, les mercredis après-midi de 14h30 à 16h30 en salle informatique de l'école. Mercredis 12 janvier, 26 janvier, 9 février, 23 février, 9 mars, 23 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1er juin, 15 juin.

Nous rappelons que ces séances sont destinées à tout possesseur (adulte ou enfant âgé de plus de 8 ans) d'une carte du Foyer rural.

Ce sont des séances de découverte de l'informatique où aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

J.P. Pelletreau